

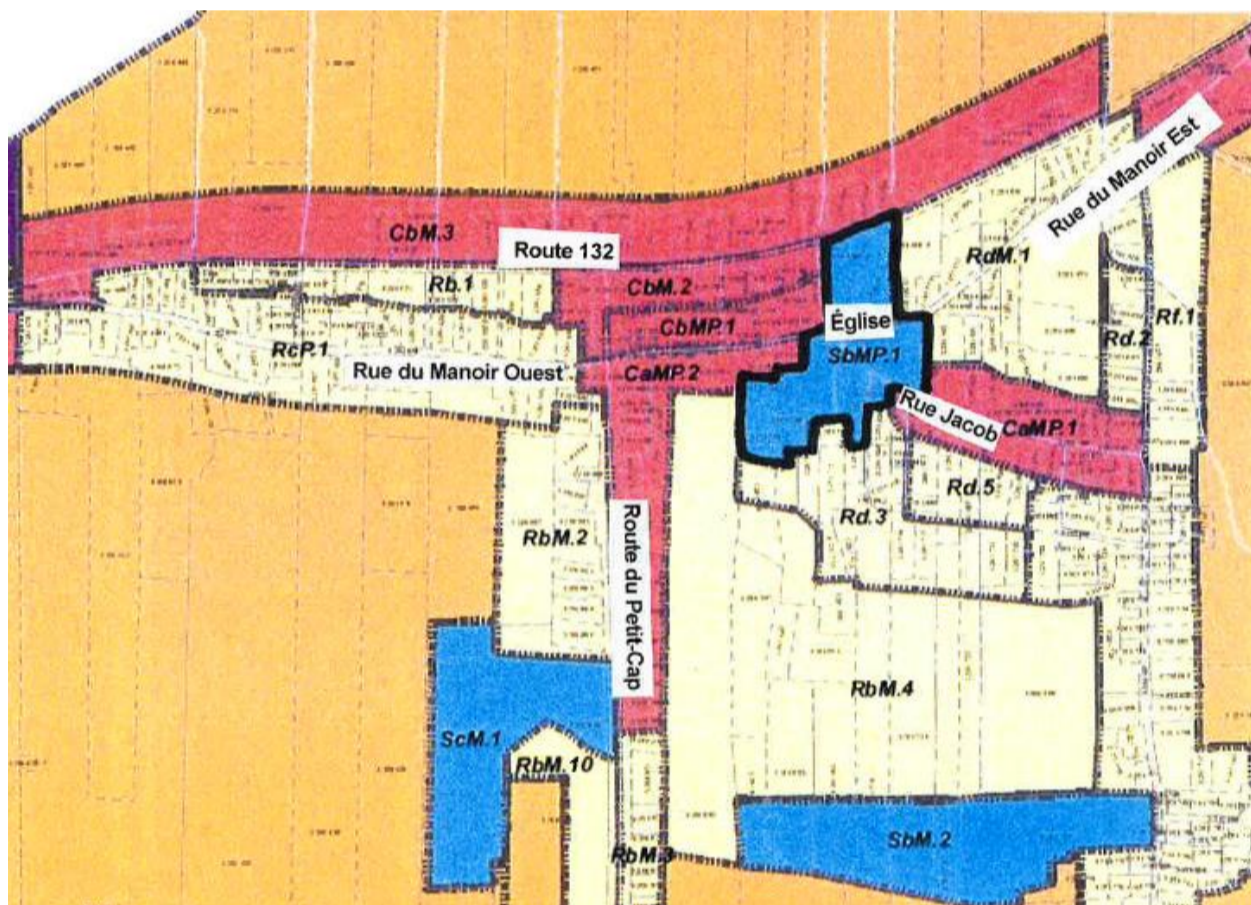
AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 février 2020 un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 270 de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Ce projet de règlement a pour objet :

- D'ajouter aux utilisations déjà permises dans la zone SbMP-1 les catégories 4.6.1.01 « Unifamiliale isolée », 4.6.1.02 « Unifamiliale jumelée », 4.6.1.03 « Unifamiliale en rangée », 4.6.1.04 « Bifamiliale », 4.6.1.05 « Trifamiliale », 4.6.1.06 « 4 logements », 4.6.1.07 « 3 à 6 logements », 4.6.1.08 « 6 à 8 logements », 4.6.1.09 « 9 logements et plus », 4.6.1.10 « Collective (10 chambres et plus) » et 4.6.1.11 « Aux étages supérieurs du rez-de-chaussée ».



Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique conformément à la loi, le **27 février 2020 à 19 heures** à la salle du Conseil.

Lors de cette assemblée publique, seront entendues les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 180, place de l'Église, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Cap-Saint-Ignace, ce 10^e jour de février 2020.